



UNCATEGORIZED



REMISE À NIVEAU (RAN) SSIAP 1

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Taux de satisfaction de nos stagiaires pour le premier semestre 2023 : 95,95 % (93,13 % en 2022)

PRE-REQUIS

Agent titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant pas justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois

Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalence diplôme ERP/IGH niveau 1
- SST, PSC1, PSE,... en cours de validité
- Certificat médical de moins de 3 mois

OBJECTIFS

Permettre à chaque participant, de recouvrir la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie 1^{er} degré

CONTENU DE LA FORMATION

- Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie
- Séquence 2 : Prévention
- Séquence 3 : Moyens de secours
- Séquence 4 : Mises en situation d'intervention
- Séquence 5 : Exploitation du PC sécurité
- Séquence 6 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux

DURÉE

21 heures

METHODES MOBILISÉES

- Alternance entre apports théoriques (exposés, débats) et pratiques (travaux pratiques et mises en situation).
- Mobilisation du plateau technique sécurité
- Formateurs professionnels issus des métiers de

la sécurité incendie

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Le stagiaire doit être présent à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- Appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas (transmise à l'employeur)
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant


MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 375 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

